En Guyane, les étudiants sans papiers rasent les murs

PAR MARION BRISWALTER
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 8 AVRIL 2019

Devant le CRA de Matoury. © La Cimade

Les étudiants et lycéens sans papiers subissent un durcissement de la politique anti-migratoire en Guyane, où un étudiant sur cinq est étranger. Des élèves sont enfermés en rétention pendant de nombreux jours.

Cayenne, de notre correspondante.- De part et d'autre du grillage du centre de rétention administrative (CRA) de Matoury, ville voisine de Cayenne, étudiants et lycéens échangent quelques mots sous un soleil cuisant, le 21 mars. Devant le centre, ils sont une cinquantaine à être venus apporter un soutien à six des leurs, deux lycéens et quatre étudiants sans papiers.

« Libérez nos camarades, nous sommes des étudiants, pas des voleurs », chantent-ils. *« Ils n'ont rien fait, ils sont juste étrangers »*, énonce une jeune femme en licence d'anglais. *« On maltraite les étudiants. Ils ne peuvent plus circuler. Nous sommes là pour étudier, nous ne sommes pas des braqueurs »*, s'offusque un étudiant en droit, dont l'un des copains de promotion est enfermé depuis deux semaines.

Depuis la rentrée scolaire 2018, et dans une indifférence quasi générale de la classe politique locale, les autorités tourmentent les jeunes scolarisés, de l'avis unanime des syndicats enseignants et étudiants, d'élèves, du Réseau éducation sans frontières (RESF) et de la Cimade, laquelle mène une permanence juridique et un suivi personnalisé des dossiers en rétention. Les témoignages d'élèves qui se cachent au passage de la police aux frontières, ou sur le trajet de l'école, se multiplient.

Devant le CRA de Matoury. © La Cimade

« Alors que jamais aucun·e lycéen·ne étranger/-ère sans papier[s] *n'avait été expulsé·e, nous assistons depuis plus d'un an et demi à des arrestations en nombre »*, dénonce le syndicat Sud Éducation.

Selon la Cimade, depuis le début de l'année, *« un lycéen surinamais* [arrivé à l'âge de 12 ans en Guyane – ndlr] *a été expulsé en moins de 24 heures »*, ainsi qu'*« une diplômée haïtienne en attente de la validation de son inscription à l'université »*. Dans le même temps, *« 18 lycéen·ne·s et 17 étudiant·e·s »* ont été envoyés au CRA.

Le sous-préfet Stanislas Alfonsi dément toute pression ciblée. Étonnamment, le sous-préfet cite des chiffres bien moindres que les comptages de la Cimade. Ainsi affirme-t-il que *« 2 lycéens et 16 étudiants »* ont été retenus au CRA depuis le 1er janvier, *« sur quasiment 500 »* personnes enfermées durant la même période, ce qui *« n'est pas significatif d'une chasse aux étudiants »*.

Plus déstabilisante est la position du chef de la police aux frontières, qui dément l'expulsion du jeune Surinamais de 18 ans, élève au lycée de Balata. *« Ils mentent. J'ai eu sa sœur au téléphone. Il a bien été expulsé »*, s'insurge Milot Oxigène, un de ses professeurs, également membre de RESF, qui ne le voit plus en cours.

Le tour de vis a été donné récemment par le gouvernement à l'annonce de la multiplication par 15 des frais d'inscription à l'université des bacheliers non communautaires en 2019.

En octobre dernier déjà, une circulaire académique – consultée par Mediapart et abrogée après le tollé qu'elle avait soulevé – donnait le ton. Elle prévenait les chefs d'établissement de Guyane que les bus de sorties scolaires pourraient être immobilisés par les gendarmes en cas de présence d'élèves mineurs ou majeurs sans papiers. Car, selon le sous-préfet, *« pour nous, il n'y a pas d'étudiants ou de lycéens mais des étrangers en situation irrégulière. Une personne peut être reconduite de manière détachée de sa catégorie ou prétendue catégorie socioprofessionnelle »*.

En septembre 2006, la communauté éducative avait vécu des heures difficiles marquées par la menace d'expulsions de trois lycéens. Une mobilisation importante avait conduit la préfecture à annuler les trois reconduites à la frontière et à assouplir les contrôles des scolaires. Un carnet de liaison ou un certificat de scolarité en main permettait aux lycéens de ne pas être embarqués. Mais le récent bond des demandes d'asile enregistrées en 2016-2017 de ressortissants haïtiens a cassé le statu quo.

« Il n'y a pas besoin d'être en situation régulière pour être étudiant ; il n'y a pas de dispositions qui protègent des renvois à la frontière du fait de la scolarité », souligne Lucie Curet, responsable régionale rétention Outre-mer à la Cimade. *«Avant, il y avait une sanctuarisation de ce statut d'étudiant et une approche bienveillante, mais ça n'est plus le cas aujourd'hui »*, conclut-elle.

Comme cela avait été ressenti il y a 15 ans en Guadeloupe, la Guyane a vu affluer ces dernières années de nombreux demandeurs d'asile haïtiens. De 2015 à 2017, les demandes enregistrées à Cayenne ont *« quadruplé »*, selon les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), qui rejette plus de neuf dossiers sur dix émanant de cette communauté.

« Une population quasi exclusivement haïtienne fait un usage opportuniste, abusif, de la demande d'asile », car ils viennent *« pour des raisons économiques »*, déclarait en conférence de presse en août 2016 l'ex-préfet Martin Jaeger,qui annonçait une *« amplifi*[cation] *des reconduites aux frontières »*.

« L'accord de Guyane », signé par l'État pour lever la mobilisation du printemps 2017, est aussi passé par là, car il prévoyait en premier lieu des renforts et aussi une présence accrue sur le terrain de la police et de la gendarmerie. Un charter d'expulsés a d'ailleurs été affrété par la préfecture vers Haïti en décembre 2018.

Dans la petite université de Guyane, qui compte 3 800 étudiants, plus d'un étudiant sur cinq est étranger. Parmi ceux-ci, environ 95 élèves ne sont pas européens. En réaction à l'annonce de la hausse des frais d'inscription et à la situation que traversent les sans-papiers, un blocage partiel de l'université avait été décidé à l'*« unanimité »* fin mars, par *« environ 200 étudiants »*, **selon Guyaweb**.

« Je me suis engagé à exonérer les étudiants qui en feront la demande, de façon que ça ne leur coûte pas plus cher que maintenant »,assure aujourd'hui le président de l'université Antoine Primerose, qui estime par ailleurs que *« les forces de l'ordre font leur travail. On a demandé à l'État des résultats sur le contrôle de l'immigration »*.

Le 26 mars dernier, José Achille, leader des « grands frères » (**noyau dur de la contestation de mars 2017**), a fait irruption sur le campus universitaire, accompagné de plusieurs hommes, et a dégagé de son propre chef les entrées entravées des bâtiments universitaires.

Cette intervention sèche fut d'ailleurs retransmise en direct sur Radio Péyi par l'un des animateurs vedettes, Dominique Nugent, aussi membre des grands frères, sous l'intitulé *« Opération coup de poing »*. L'apaisement des tensions identitaires n'est pas près de survenir.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.